



Loi Blanquer, Mouvement intra départemental des enseignants du premier degré : en l'état, c'est non !

Journée nationale d'actions le 13 mars

Les organisations syndicales nationales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, UNSEN-CGT Educ'Action, SE-UNSA, SUD-Education, reçues au ministère, ont demandé la suspension des nouvelles modalités d'affectation des personnels du premier degré. Le Ministère a refusé restant dans la stricte application de la note de service de novembre 2018 tout en concédant de la « souplesse » dans sa mise en œuvre localement.

En effet, un nouveau logiciel de gestion inconnu à ce jour, pourrait non seulement remettre en cause de nombreux acquis des règlements précédents et ne pas mettre en œuvre pour des raisons « techniques » (dixit l'IA) des priorités ministérielles (rapprochements de conjoints, bonifications plutôt que priorités, suppressions de bonifications, vœux géographiques imposés, calendrier serré, affectation à titre définitif à marche forcée...).

Localement, et à la veille du CTSD qui doit valider la circulaire départementale, les organisations syndicales du Loiret demandent au Directeur Académique de ne pas appliquer la note de service ministérielle dans la précipitation cette année et d'entendre l'ensemble des propositions afin de faire évoluer les règles dans l'intérêt des collègues.

Dans ce cadre, elles demandent :

- le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes,
- la suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières,
- le maintien de toutes les phases d'ajustement du mouvement
- le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones,
- Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques,
- l'affectation à titre provisoire des enseignants actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement,
- l'augmentation du nombre de vœux.

Par ailleurs, la Loi « Blanquer » votée en catimini pendant les vacances d'hiver à l'assemblée nationale attaque en profondeur l'école primaire et ses personnels sur leurs spécificités, leur formation et leur droit d'expression.

Aussi, afin de protester contre toutes ces injonctions et modifications intempestives déstabilisantes pour la profession, les organisations syndicales du Loiret appellent à

4 rassemblements Mercredi 13 mars 2019 à midi :

- à Pithiviers devant Inspection de l'Education Nationale de Circonscription
- à Gien : devant Inspection de l'Education Nationale de Circonscription
- à Amilly : devant Inspection de l'Education Nationale de Circonscription
- à Orléans : devant Inspection l'Inspection académique (DSDEN), rue Eugène Vignat

Nous demanderons une audience à l'IA sur ces 2 sujets